

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Rénovation énergétique des écoles
	Séance du 05 octobre 2023

Date de la convocation : 28/09/2023	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 06/10/2023	Présents : 15	Représentés : 0
	Pour : 14	Abstention : 1
		Votants : 15
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-trois, le cinq octobre à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Michelle VACHE, M. Pierre BACQUET et M. Jean-François DESOOMER, absents excusés, Mme Clémence WADOUX, absente

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les obligations liées au décret tertiaire qui impose une réduction des consommations énergétiques pour certains bâtiments tertiaires.

Il précise que les deux écoles de la commune sont concernées par ce décret et devront voir leur consommation énergétique diminuer de 40 % pour l'année 2030, de 50% pour 2040 et de 60% pour 2050.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de valider le principe de la rénovation thermique des écoles suivant le scénario "BBC rénovation" avec un phasage sur deux années et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions FARDA, DETR, DSIL, FOND VERT, FNADT, Région (Actes...), Parc Naturel Régional, CAF, FDE, LEADER, FEDER... ainsi que leur versement.

Le Conseil municipal approuve le nouveau plan de financement ci-dessous.

Plan de financement

Année 1 : 2024

Année 2 : 2025

Dépenses	Montant HT		Ressources	Montant HT		Taux	
Travaux à réaliser	Année 1	605 798,80	Fonds vert	Année 2023	231 277,26	18,22%	
	Année 2	469 770,31	FDE 62	Année 2024	7 500,00	0,59%	
	Global	1 075 569,11	Région	Année 2024	15 000,00	1,18%	
	Année 1 : Ecole primaire		Conseil départemental FARDA	Année 2024	120 000,00		
Année 2 : Ecole Maternelle		Année 2025		120 000,00			
		Global		240 000,00	18,91%		
Autres honoraires : Architecte Géomètre Diagnostics Coordonateur SPS Bureau de contrôle Branchements Calcul thermique RE 2020 Voir détails sur la note explicative	Année 1	134 894,97	DETR /DSIL	Année 2024	260 838,50	41,10%	
	Année 2	58 853,75		Année 2025	260 838,50		
	Global	193 748,72		Global	521 677,00		
	Sous Total				Année 1	634 615,76	
					Année 2	380 838,50	
					Global	1 015 454,26	
	Fonds propres				Année 1	106 078,01	
					Année 2	147 785,56	
					Global	253 863,57	
	Emprunts				Année 1	0,00	0%
					Année 2	0,00	
					Global	0,00	
Sous Total				Année 1	106 078,01	20%	
				Année 2	147 785,56		
				Global	253 863,57		
TOTAL base éligible	Année 1	740 693,77	TOTAL RESSOURCES	Année 1	740 693,77	20%	
	Année 2	528 624,06		Année 2	528 624,06		
	Global	1 269 317,83		Global	1 269 317,83		

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#